

Séance du mardi 11 décembre 2012

Présents : M. GUERIN Louis-Gérard, M. VALLEE Jean, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, Mme DUBOIS Nelly, M. MARIE Patrice, Mme BOURGES Marylène, Mme GESLAND Jessy, M. MARCON Guy, M. BOSSERAY Dominique.

Absents : M. PIRON Didier, M. DELATTRE Sébastien, M. SIMON Michel, Mme SEJOURNE Martine, Mme RIPOCHE Marie-Annick (procuration donnée à M. Franck ESNAULT).

Demande de subvention UGSEL

Après en avoir délibéré par 11 voix, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association sportive U.G.S.E.L. une subvention de 290,96 €.

Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif

La réglementation et les orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ayant évolué, le Conseil Général est contraint d'adapter son dispositif d'assistance technique existant concernant les stations d'épurations. Il propose aux collectivités éligibles une convention d'une durée de 4 années formalisant les nouvelles modalités, mettant à disposition, contre rémunération forfaitaire (tarif progressif de 0,35€/habitant en 2013, augmenté chaque année de 0,02 €/habitant) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours par an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. La commune de Landéan devenant éligible en 2013 et après en avoir délibéré par 11 voix, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Conseil Général.

Cession de parcelles à M. et Mme FAUVEAU Jean-Pierre

M. et Mme FAUVEAU Jean-Pierre, domiciliés 3 rue des Renardières à LANDEAN, souhaitent acquérir une portion des parcelles n° 724 et 726, en section AB, les canalisations d'eaux pluviales qui desservent leur propriété passant sur ces parcelles. Le Conseil Municipal accepte, par 11 voix, que la Commune de LANDEAN cède une portion de ces parcelles au prix de 46,76 € T.T.C./m², les frais de bornage et acte notarié étant pris en charge par les acquéreurs.

Création d'un lotissement de 3 lots « Résidence les Molans »

Après en avoir délibéré par 11 voix, le Conseil Municipal accepte le devis de Monsieur LE TALLEC, Expert Géomètre à Fougères, dont le montant s'élève à 1.026 € H.T. soit 1.227,10 € T.T.C., relatif à la préparation du dossier d'appel d'offres pour le lotissement les Molans.

Convention verbale avec le GAEC de la Longue Noé

Après en avoir délibéré par 11 voix, le Conseil Municipal accepte de louer la parcelle n°381 en section AB au GAEC de la Longue Noé du 01/01/2013 au 31/12/2013, pour un montant de 80 €.

Convention verbale avec l'EARL ESNAULT Franck

Après en avoir délibéré, par 9 voix (M. ESNAULT Franck n'ayant pas participé au vote) le Conseil Municipal accepte de louer les parcelles n°401, 421, 154 en section AB et n° 401 en section F à l'EARL ESNAULT du 01/01/2013 au 31/12/2013, pour un montant de 613 €.

Bail emphytéotique pour bâtiment 6 Victor Hugo

Monsieur le Maire informe que le bail conclu avec le C.C.A.S. arrive à son terme au 1^{er} janvier 2013 pour les 4 appartements, situés au 1^{er} et 2^{ème} étage du 6 rue Victor Hugo. Le Conseil Municipal accepte d'établir, à nouveau, un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans pour ces logements et pour un loyer annuel égal à l'euro symbolique pendant toute la durée du bail. Délibéré par 11 voix.

Achat d'une lame de déneigement

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal décide d'acquérir une lame de marque DESVOYS auprès de la SARL LANDEAGRI, située à LANDEAN, pour un montant de 4.030 € HT, soit 4.819,88 € TTC.

Reprise de concessions en état d'abandon

Après en avoir délibéré par 11 voix, le Conseil Municipal décide de lancer une procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière communal.